



« Formation Sauveteur Secourisme du travail »

Durée : 14h (2jours)

Tarif minimum indicatif : 290€ Net

Formation dispensée à partir de 4 personnes minimum

Effectif limité à 14 personnes.

OBJECTIFS

Cette formation, prévue à l'article R4224-15 du Code du travail précise que l'employeur doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs, ce qui inclut l'obligation de former certains salariés aux premiers secours et de désigner des sauveteurs secouristes au travail (SST).

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- 1 – Notions de prévention, rôle et prérogatives du sauveteur secouriste,
- 2 – Protection et alerte,
- 3 – La victime saigne abondamment,
- 4 – La victime s'étouffe, a un malaise,
- 5 – La victime se plaint de brûlures, douleurs, d'une plaie,
- 6 – La victime ne répond pas mais elle respire,
- 7 – La victime ne répond pas et ne respire pas.

COMPÉTENCES VISÉES

Être capable de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

PUBLIC

Tout public.

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis

CFPIC

Siège social situé : 35 rue du château d'Orgemont – 49100 Angers

Mail : formation@cfpic.agency – Tél : 06.41.14.31.83

Siret : 534 472 470 – Numéro de déclaration d'activité : 52490402549 (DREETS Pays de la Loire)

V3.0-19-02-2024

OUTILS ET METHODOLOGIES D'ÉVALUATION

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Les compétences sont évaluées selon des modalités prédéfinies en prenant appui obligatoirement les grilles de certification de la certification concernée. Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis.

MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

Le CFPIC s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire. L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel.

Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

Chaque étape de la formation se fait en privilégiant :

- ✓ Les échanges avec les participants
- ✓ Des supports pédagogiques sont remis à chaque participant en format papier.
- ✓ Une salle de formation avec Paperboard, Vidéo projecteur ou micro-ordinateur portable.
- ✓ Un accompagnement est prévu pendant la formation en cas de non-acquisition d'une ou des compétences.

LIEU DE FORMATION

Cette formation est dispensée en présentiel en INTRA et EXTRA entreprise.

(les modalités d'accueil sont envoyées au stagiaire sur la convocation)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

Le démarrage de la formation est au maximum de 30 jours (4 sessions par mois) après la signature du contrat ou de la convention.

CONTACT

Cindy VINCENT référent pédagogique, référent handicap.

Mail : formation@cfpic.agency

Téléphone : 06.41.14.31.83

CFPIC

Siège social situé : 35 rue du château d'Orgemont – 49100 Angers

Mail : formation@cfpic.agency – Tél : 06.41.14.31.83

Siret : 534 472 470 – Numéro de déclaration d'activité : 52490402549 (DREETS Pays de la Loire)

V3.0-19-02-2024

ACCESSIBILITÉ

Si un bénéficiaire a des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez contacter au préalable le référent handicap afin que nous puissions dans la mesure du possible adapter l'action de formation et vous permettre de suivre celle-ci dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

Il appartient au client de s'assurer que les locaux soient conformes et accessibles aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

Selon le référentiel de l'arrêté du 02 Mai 2008 relatif au cahier des charges de la formation spécifique de la formation « Sauveteur secourisme au travail » du Code du travail (article R4224-15).

Journée 1 : Durée 7h

Compétence 1

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST.
 - Définir son champ d'intervention en matière de secours.

Compétence 6

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise.
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise.
 - Se positionner en acteur de la prévention dans son entreprise

Compétence 7

- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Compétence 8

- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.
 - Connaître les 3 niveaux de prévention pour supprimer ou réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir.
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention des éléments liés à toutes situation dangereuse repérée.
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

Compétence 2

- Protéger de façon adaptée.
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Compétence 3

CFPIC

Siège social situé : 35 rue du château d'Orgemont – 49100 Angers

Mail : formation@cfpic.agency – Tél : 06.41.14.31.83

Siret : 534 472 470 – Numéro de déclaration d'activité : 52490402549 (DREETS Pays de la Loire)

V3.0-19-02-2024

- **Examiner la victime.**
 - Déceler suivant un ordre déterminé une urgence vitale
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime.
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Compétence 4

- **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.**
 - Définir les différents éléments du message d'alerte.
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Compétence 5

- **Secourir la victime de manière appropriée.**
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

Journée 2 : Durée 7h

Compétence 5

- **Secourir la victime de manière appropriée.**
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.
- Épreuve certificative
- Bilan de fin de formation

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Questionnaire de positionnement, feuille d'émargement, exercices pratiques, QCM, document d'évaluation de satisfaction à chaud et à froid (1 mois après la fin de la formation), attestation de formation, certificat de réalisation individualisé.

DATES

Nous consulter

HORAIRES DE FORMATION

Nous consulter

CFPIC

Siège social situé : 35 rue du château d'Orgemont – 49100 Angers

Mail : formation@cfpic.agency – Tél : 06.41.14.31.83

Siret : 534 472 470 – Numéro de déclaration d'activité : 52490402549 (DREETS Pays de la Loire)

V3.0-19-02-2024

- Un accompagnement adapté.